BAYARD-SUR-MARNE JHM 15 décembre 2016

Les écoliers ont planté un arbre de la laïcité

Mercredi 7 décembre, en matinée, une cérémonie citoyenne a consisté en la plantation d'un arbre de la laïcité, au sein des écoles, par les élèves eux-mêmes, à l'initiative de Daniel Fourneret, délégué DDEN (Délégation départementale de l'Education nationale) pour le secteur d'Eurville-Bienville-Joinville. Les écoliers ont planté un érable panaché entre leurs écoles maternelle et élémentaire. Il s'agissait pour eux de commémorer le 111e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'Etat. Selon Daniel Fourneret, et comme l'an dernier à Chevillon, la date retenue pour cette cérémonie citoyenne a été celle du mercredi le plus proche du 9 décembre. De nombreux élus se sont donné rendez-vous à cette occasion : Didier Landry, président de la communauté de communes de la Vallée de la Marne (CCVM), Christian Dubois, maire de Bayard-sur-Marne, Dominique Mercier, maire de Chevillon et directeur des écoles de Bayard-sur-Marne, Francis Barthélémy, maire délégué de Prez-sur-Marne, Joseph Niglio, maire délégué de Gourzon, Daniel Parnaud, conseiller municipal à Fontaines-sur-Marne, qui représentait le maire Jean Marchandet, et le lieutenant Dominique Chéron, chef du centre d'intervention des sapeurs-pompiers volontaires de Bayard. D'autres élus des différentes communes, des employés municipaux, des enseignants et des parents d'élèves étaient également présents.

Les enfants ont entrepris de planter un érable panaché sous les conseils des adultes.

La laïcité garante de la liberté et de l'égalité

Dans son discours, Daniel Fourneret a rappelé l'attachement profond des citoyens aux valeurs de leur école publique, républicaine, laïque, solidaire et fraternelle. Il a affirmé qu'en cette période difficile, jalonnée d'événements tragiques, l'école reste la mieux placée pour prendre en charge les jeunes et les unir autour de valeurs universelles. Le délégué a précisé que l'action éducative ne consiste pas à prendre en compte des critères idéologiques, ni à subir des règles discriminatoires, prosélytes, susceptibles d'entraver l'accès à l'éducation et à la culture.

Le délégué a conclu son allocution par le fait que la laïcité est non seulement garante de la liberté de conscience et de l'égalité entre filles et garçons, mais aussi de la liberté d'expression et de la paix civile. Il a comparé l'enracinement de l'arbre nouvellement planté à l'attachement des amis de l'école publique au principe de laïcité. Quant à Dominique Mercier, il a précisé aux enfants que l'école laïque apporte les connaissances dans le respect de la croyance de chacun. Après avoir interprété "La Marseillaise", les élèves ont entrepris de planter l'érable panaché et sa pancarte commémorative, sous les conseils des adultes. Le froid étant vif, les enfants ont ensuite partagé un chocolat chaud.